Rapport annuel

Communauté de Communes BANDIAT TARDOIRE

Prix & Qualité

service de l'assainissement non collectif

DU SERVICE PUBLIC

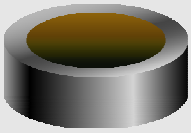

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2015

Copyright © 1996-2008 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DDAF de la Charente
Service Ingénierie et Aménagement des Territoires

Document établi le 30 mars 2016

Prix & Qualité
service de l'assainissement non collectif
DU SERVICE PUBLIC

Communauté de Communes
BANDIAT TARDOIRE

Rapport annuel

EXERCICE
2015

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 4
  - ACTIVITES DU SERVICE 4
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 5**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 5
  - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 5
  - RECETTES D'EXPLOITATION 5
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 6**
  - TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 6

Prix & Qualité
service de l'assainissement non collectif
DU SERVICE PUBLIC

Communauté de Communes
BANDIAT TARDOIRE

Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes BANDIAT TARDOIRE regroupe les communes de : AGRIS, BUNZAC, CHAZELLES, COULGENS, MARILLAC-LE-FRANC, PRANZAC, RANCOGNE, RIVIERES, ROCHEFOUCAULD (LA), ROCHETTE (LA), SAINT-ADJUTORY, SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT, TAPONNAT-FLEURIGNAC et YVRAC-ET-MALLEYRAND.

ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 3769 installations.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

Rapport annuel

EXERCICE
2015

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		nombre de points	points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
➔	+ 30 : mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	
	TOTAL	**140**	**100**

ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contrôle de conception installation nouvelle	96	98	89	65	59	52
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	87	72	75	70	52	54
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	399	178	336	309	335	331
Contrôle à la demande du propriétaire (vente) []	11	62	64	53	54	43
Avis sur certificat d'urbanisme []	87	107	178	80	71	73

Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
04/12/2006	Fixation des tarifs de la redevance du service
01/03/2010	Tarification des redevances d'assainissement autonome
11/04/2012	Tarification des redevances d'assainissement autonome

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- *Evolution du tarif de l'assainissement non collectif*

	Désignation	01/01/2012 au 30/04/2012	À partir du 01/05/2012	Variation
Part de la collectivité Prestations HT	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	40,00	60,00	50 %
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien lors d'une vente	40,00	100,00	150 %
	Contrôle de conception et de réalisation d'installation nouvelle [€/unité]	120,00	150,00	25 %

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2012	2013	2014	2015
Total recettes liées à la facturation des abonnés	27 540,00 €	29 230,00 €	30 080,00 €	22 040,00 €
Autres recettes		18 944,70 €	8 542,01 €	28 985,00 €
Subvention agence de l'eau	15 394,00 €	18 655,00 €	17 161,00 €	17 587,00 €
TOTAL	42 434,00 €	66 829,70 €	55 783,01 €	68 612,00 €

Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2015
nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	2263
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	3894
Taux de conformité [%]	58,1 %